

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

**Etaient Présents : M. Yvan LEROY - Mme Maud BÉZIAN - M. Olivier BRANLE - M. Jean-Marie CAVÉ - Mme Hélène DESCARREGA - M. Christophe GIUSTI.**

**Absents excusés : Mme Diane DECHELLE, Mme Christine FOSSE, M. David PERNIN, Mme Mélanie POULAIN, Mme Delphine VATTÉ.**

Monsieur Jean-Marie CAVÉ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **VOTE DU BUDGET 2020**

Monsieur le Maire présente le budget étudié en commission sans modification des taux d'imposition.

Compte tenu des élections, le budget pour les investissements comprend uniquement les travaux pour lesquels la Commune a un engagement ou a fait des demandes de subventions, afin de permettre à la nouvelle municipalité de choisir les travaux qu'elle souhaite effectuer.

Du fait des maintiens des taux d'imposition, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter le Budget prévisionnel 2020 à la somme de :

- 1 253 991.00 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.
- 615 429.00 euros en recettes et dépenses d'investissement.

## **SUBVENTION CENTRES FORMATION APPRENTISSAGE (reconduction)**

Le Maire expose que la commune reçoit chaque année des demandes de subvention pour les Centres d'Apprentissage.

Par délibération du 26 juin 2015, il avait été fixé une participation forfaitaire de 45.00€.

Le Maire expose que les Centres demandent 70.00€ par étudiant.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide que les Centres de Formation Professionnelle recevront une subvention annuelle de 70.00€ par enfant.

## **FRESQUE COMMUNAUTAIRE, CHOIX DES SUJETS ET ÉVENTUELLE ACQUISITION D'UNE REPRODUCTION**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Vexin Normand a commandé une fresque géante qui sera réalisée sur l'ancienne gare se trouvant sur la commune de Château-sur-Epte, à l'entrée de la voie verte.

Cette fresque représente un bouquet où chaque fleur représente un village.

Il est demandé au Conseil de choisir les éléments figurant sur cette œuvre et représentant la Commune de Neaufles-Saint-Martin.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, retient deux motifs avec en premier plan la Croix Perçée et au second plan, la Tour.

Il est également proposé l'acquisition d'un tableau, copie de la fleur évoquant la commune.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, diffère cette acquisition.

## TRAVAUX SIEGE - RUE DU BOIS ET RUE SAINT MARTIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers du dit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 21 333.33€
- en section de fonctionnement : 19 583.33€

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

La séance est levée à 21H45